



N° 01 /2025

DÉCISION

La Vice-présidente du Centre communal d'action sociale,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n° 16-2020 en date du 31 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président, et en son absence, à la Vice-présidente,

Vu la décision n°18 bis du 17 avril 2024 relative à la mise à disposition d'un bureau au 1^{er} étage du CCAS au profit de l'association Aurore,

Vu la décision n°39 du 16 septembre 2024 relative à la signature d'un avenant prolongeant la mise à disposition de ce bureau au profit de l'association Aurore jusqu'au 31 octobre 2024,

Considérant que l'association Aurore a pour objet d'être un lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation aux victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales de manière inconditionnelle, anonyme et gratuite,

Considérant le souhait de la municipalité, via son CCAS, de permettre à l'association Aurore de tenir une permanence sur le territoire de la commune de Sarcelles,

Considérant la nécessité de prolonger la mise à disposition du bureau jusqu'au 31 mars 2025 le temps pour l'association Aurore d'assurer ses permanences à la future Maison des Femmes,

Décide :

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition d'un bureau au 1^{er} étage du CCAS au profit de l'association Aurore, à titre gracieux, du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025, ainsi que tout document afférant et n'apportant pas de modification substantielle.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322-95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de la date exécutoire mentionnée sur le présent acte.

Fait à Sarcelles, le **17 JAN. 2025**

Pour le Président et par délégation,
L'Adjointe au Maire Chargée des
Affaires Sociales,
Vice-présidente du CCAS,
Charlotte RABIH

Transmis en sous-préfecture de Sarcelles le : **17 JAN. 2025**
Mis en ligne et/ou notifié le :
Acte rendu exécutoire le :